

Nombre de conseillers.....	43
En exercice.....	43
Présents à la séance.....	37
Pouvoirs.....	04
Excusés.....	02

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 FÉVRIER 2024**

**N°2024-02-21 : CRÉATION D'UNE NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE POUR LES
ACTIVITÉS DU SERVICE JEUNESSE**

Le jeudi 08 février 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 26 janvier 2024.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	ATTARD Gérard	BERTHE Éloïse
BOUDJEMAÏ Kaïssa	MAKHLOUF Dounia	DJABALI Sara
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	CRALIS Christophe
BORDES Roselyne	DI IORIO Rina	COLLET Marie-Madeleine
CARRATALA Henri	MARKARIAN Olivier	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	FOURNIER Marine	AOUATI Kheireddine
MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine	BONINI Bruno
HERMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	JOLY Nathalie
AÏDOUDI Salem	BERNARD Anne	TRILLAUD Laurent
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	HODÉ Laurence
CARCREFF Corinne	ADLANI Myriam	PERRAULT Gérard
		ROSSINI Christel

Pouvoirs :

MONIER Annick	à COLLET Marie-Madeleine
ARNAUD Philippe	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
LE ROUX Pierre-Olivier	à MARKARIAN Olivier
BITATSI-TRACHET Françoise	à TRILLAUD Laurent

Excusés :

LE BLEGUET Marie-Thérèse
HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance. Madame Lucie LE COZ a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Mme MAKHLOUF, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-11-13 concernant la fixation des tarifs des stands de la brocante aux jouets du Conseil municipal des Jeunes,

Vu la délibération n°2016-11-16 fixant un tarif d'entrée pour la battle Hip Hop,

Vu la délibération n°2017-09-12 fixant un tarif spectateur pour le « LG Battle Hip Hop »,

Vu la délibération n°2017-09-13 fixant des tarifs des stands de la brocante aux jouets du Conseil municipal des Jeunes citoyens,

Vu la délibération n°2017-03-30 fixant le tarif du carton du loto traditionnel organise par le Conseil municipal des Jeunes le 26 avril 2017,

Vu la délibération n°2021-10-27 concernant l'adoption du règlement de la « *Soirée des Jeunes Talents* »,

Vu la délibération n°2022-07-04 concernant la création d'une grille tarifaire pour les activités proposées par le service Jeunesse,

Vu l'avis de la 2^{ème} Commission permanente en date du 31 janvier 2024,

Considérant la volonté de la Municipalité d'offrir un service égalitaire pour tous,

Considérant l'importance d'optimiser le suivi et l'assiduité des jeunes dans leur participation aux activités proposées par le service Jeunesse,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Approuve la création d'un tarif pour les sorties culturelles à destination des 16/25 ans, domiciliés ou scolarisés à Livry-Gargan.

Article 2 : Les « ateliers du mercredi » sont désormais dénommés « Parcours culturels Jeunesse ».

Article 3 : La nouvelle grille tarifaire des activités du Service Jeunesse, à compter du 1^{er} mars 2024, est la suivante :

CLUB JEUNESSE	
Participation des familles	
Adhésion annuelle	10 € par adhérent
SORTIES ET ACTIVITÉS DU CLUB JEUNESSE PAYANTES	
Participation des familles	
Cinéma municipal	1,50 €
Autres cinémas (UGC, GAUMONT, TATI...)	3,00 €
Patinoire	4,00 €
Laser Game	4,50 €
Karting	7,00 €
Parcs d'attractions (Astérix...)	10,00 €
Sorties Culturelles (Expositions, musées, visites guidées...)	5,00 €
Base de Loisirs d'Ile-de-France*	2,00 €
Ateliers de sensibilisation avec prestataires (Sécurité routière, jeux thématiques...)	5,00 €
Soirées à thème ou soirées débats (Halloween, crêpes, pizzas, repas du monde...)	5,00 €
Autres sorties ou activités	50% du coût arrondi à l'euro supérieur et plafonnée à 10€
<i>* Tarif base de loisirs : la participation par jeune est fixe quelle que soit la base de loisirs et les activités proposées.</i>	
SORTIES EDUCATIVES, CULTURELLES, DE LOISIRS – 16-25 ANS	
Participation des familles / jeunes	
Sorties	50% du coût arrondi à l'euro supérieur et plafonnée à 10€
PARCOURS CULTURELS JEUNESSE	
Participation des familles	
Adhésion annuelle par parcours	50 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240208-2024-02-21-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

ATELIERS D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ - CLAS	
Participation des familles	
Adhésion annuelle	50 €
Adhésion trimestrielle	20 €
MINI-SÉJOURS	
Participation des familles	
Mini-séjour (5 jours – 4 nuitées) en Ile-de-France	85 €
Mini-séjour (3 jours – 2 nuitées) en Ile-de-France	50 €
BAL DES 3 ^{èmes}	
Participation des familles	
Entrée	3 €
SOIREE JEUNES TALENTS (OU EQUIVALENT)	
Droit d'entrée individuel	
Entrée	2 €

Article 4 : Précise que les recettes seront inscrites au budget de la Ville.

Ainsi fait et délibéré en séance le 08 février 2024.



74
Pierre-Yves MARTIN
 Maire de Livry-Gargan
 Conseiller départemental

Date de publication : 20/02/2024

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20240208-2024-02-21-DE
 Date de télétransmission : 16/02/2024
 Date de réception préfecture : 16/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.